



DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19 du code de commerce et articles R.321-1 et R.321-9 du code pénal.

DECLARANT

Nom, prénom ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse complète :

.....

.....

Code Postal et Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

.....

.....

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

.....

Date la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code de commerce) :.....

.....

Date de début de la vente :.....Date de fin de la vente :.....

Durée de la vente (en jours) :.....

ENGAGEMENT DU DECLARANT :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom et prénom) :

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 411-1 du code pénal.

Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 euros article L. 310-5 du code de commerce.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Date d'arrivée de la déclaration :

N° enregistrement sur registre des ventes au déballage :

Recommandé avec demande avis de réception :

Remise contre récépissé :